

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2009** accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes FINOR(Fayçal DERBEL) et ORGA- AUDIT(Mohamed Salah BEN AFIA).

Bilan Etats financiers arrêtés au 31-12-2008 Unité = en DT

	ACTIF	NOTE	31-12-2008	31-12-2007	VARIATION	EN %
AC 1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	III-1	631 131 765,520	131 878 589,067	499 253 176,453	378,57%
AC 2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	III-2	1 102 355 714,497	1 127 716 849,493	-25 361 134,996	-2,25%
	a/ CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES		1 063 560 076,497	1 103 322 175,777	-39 762 099,280	-3,60%
	b/ CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		38 795 638,000	24 394 673,716	14 400 964,284	59,03%
AC 3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	III-3	2 991 726 190,658	2 739 680 176,693	252 046 013,965	9,20%
	a/ COMPTES DEBITEURS		327 291 474,184	317 101 930,028	10 189 544,156	3,21%
	b/ AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE		2 603 146 107,244	2 355 404 190,675	247 741 916,569	10,52%
	c/ CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES		61 288 609,230	67 174 055,990	-5 885 446,760	-8,76%
AC 4	PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL	III-4	464 123 358,392	459 934 306,103	4 189 052,289	0,91%
	a/ TITRES DE TRANSACTION		433 686 420,583	421 411 795,721	12 274 624,862	2,91%
	b/ TITRES DE PLACEMENT		30 436 937,809	38 522 510,382	-8 085 572,573	-20,99%
AC 5	PORTEFEUILLE-TITRE D'INVESTISSEMENT	III-5	148 370 228,420	132 705 807,578	15 664 420,842	11,80%
	a/ TITRES D'INVESTISSEMENT		9 801 339,295	11 414 820,582	-1 613 481,287	-14,13%
	b/ TITRES DE PARTICIPATION		25 407 754,806	38 148 793,976	-12 741 039,170	-33,40%
	c/ PARTS DANS LES ENTREP ASSOC & COENTREPR		1 779 185,433	15 698 139,210	-13 918 953,777	-88,67%
	d/ PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		83 059 964,567	53 417 565,810	29 642 398,757	55,49%
	e/ FONDS GERES		28 321 984,319	14 026 488,000	14 295 496,319	101,92%
AC 6	VALEURS IMMOBILISEES	III-6	102 812 631,095	101 262 576,983	1 550 054,112	1,53%
	a/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 323 554,920	3 771 495,683	-1 447 940,763	-38,39%
	b/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES		100 489 076,175	97 491 081,300	2 997 994,875	3,08%
AC 7	AUTRES ACTIFS	III-7	134 234 777,854	141 696 979,933	-7 462 202,079	-5,27%
	a/ COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION		16 850 029,917	27 299 744,887	-10 449 714,970	-38,28%
	b/ AUTRES		117 384 747,937	114 397 235,046	2 987 512,891	2,61%
	TOTAL ACTIF		5 574 754 666,436	4 834 875 285,850	739 879 380,586	15,30%

BILAN
(états financiers provisoires)
Arrêté au 31-12-2008
Unité = En DT

	PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	NOTE	31-12-2008	31-12-2007	VARIATION	EN %
PA 1	BANQUE CENTRALE CCP ET TGT	IV-1	768 783,402	8 881 812,940	-8 113 029,538	-91,34%
PA 2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	IV-2	44 293 949,445	35 618 943,087	8 675 006,358	24,36%
	a/ DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES		41 415 758,193	34 157 818,026	7 257 940,167	21,25%
	b/ DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		2 878 191,252	1 461 125,061	1 417 066,191	96,98%
PA 3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	IV-3	4 809 164 773,775	4 096 778 714,120	712 386 059,655	17,39%
	a/ DEPOTS A VUE		2 128 439 857,186	1 792 293 798,301	336 146 058,885	18,76%
	b/ AUTRES DEPOTS ET AVOIRS		2 680 724 916,589	2 304 484 915,819	376 240 000,770	16,33%
PA 4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	IV-4	156 358 386,427	171 700 670,395	-15 342 283,968	-8,94%
	a/ EMPRUNTS MATERIALISES		10 037 309,589	20 075 463,014	-10 038 153,425	
	b/ AUTRES FONDS EMPRUNTES		77 185 704,720	77 142 714,496	42 990,224	
	c/ RESSOURCES SPECIALES		69 135 372,118	74 482 492,885	-5 347 120,767	-7,18%
PA 5	AUTRES PASSIFS	IV-5	118 409 994,105	96 956 177,931	21 453 816,174	22,13%
	a/ PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES		23 994 117,272	17 439 885,429	6 554 231,843	
	b/ COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION		56 246 081,865	45 989 748,528	10 256 333,337	22,30%
	c/ AUTRES		38 169 794,968	33 526 543,974	4 643 250,994	13,85%
	T O T A L PASSIF		5 128 995 887,154	4 409 936 318,473	719 059 568,681	16,31%
	CAPITAUX PROPRES	V				
CP 1	CAPITAL		170 000 000,000	170 000 000,000		
	a/ Capital souscrit, appelé versé		170 000 000,000	169 997 285,000	2 715,000	
	b/ Capital souscrit, appelé non versé		0,000	2 715,000	-2 715,000	
CP 2	RESERVES		241 627 311,552	233 376 425,699	8 250 885,853	3,54%
	a/ PRIMES LIEES AU CAPITAL		141 760 000,000	141 760 000,000		
	b/ Réserve légale		13 114 915,260	12 038 353,759	1 076 561,501	
	c/ Réserves statutaires		0,000	0,000		
	d/ Réserves ordinaires		39 910 000,000	35 866 215,147	4 043 784,853	11,27%
	e/ Autres réserves		46 842 396,292	43 711 856,793	3 130 539,499	7,16%
CP 3	ACTIONS PROPRES		0,000	0,000		
CP 4	AUTRES CAPITAUX PROPRES		79 553,984	31 311,649	48 242,335	
	a/ Subventions		79 553,984	31 311,649	48 242,335	
	b/ Ecart de réévaluation		0,000	0,000		
	c/ TITRES ASSIMILES A DES CAPITAUX PROPRES		0,000	0,000		
CP 5	RESULTATS REPORTEES		307 634,597	28 131,021	279 503,576	993,58%
CP 6	RESULTAT DE L'EXERCICE		33 744 279,149	21 503 099,008	12 241 180,141	56,93%
	T O T A L CAPITAUX PROPRES		445 758 779,282	424 938 967,377	20 819 811,905	4,90%
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 574 754 666,436	4 834 875 285,850	739 879 380,586	15,30%

Etat des Engagements Hors Bilan
(états financiers provisoires)
Arrêté au 31-12-2008

		PASSIF EVENTUELS	NOTE	31/12/2008	31/12/2007	VARIATION	EN %
HB 1		-Cautions, avals et autres garanties données	VI	870 948 143,400	778 706 206,025	92 241 937,375	11,85%
		a- En faveur d'établissements bancaires et financiers		311 094 420,611	308 647 944,208	2 446 476,403	0,79%
		b- En faveur de la clientèle		559 853 722,789	470 058 261,817	89 795 460,972	19,10%
HB 2		-Crédit documentaires		350 636 719,816	283 511 415,071	67 125 304,745	23,68%
		a- En faveur de la clientèle		277 532 622,278	239 456 985,611	38 075 636,667	15,90%
		b- Autres		73 104 097,538	44 054 429,460	29 049 668,078	65,94%
HB 3		-Actifs donnés en garantie					
		TOTAL PASSIF EVENTUELS		1 221 584 863,216	1 062 217 621,096	159 367 242,120	15,00%
		ENGAGEMENT DONNES	VI				
HB 4		-Engagement de financement donnés		45 394 543,000	70 206 687,000	-24 812 144,000	-35,34%
		<u>a- En faveur d'établissement bancaires, financiers et d'assurance</u>	-				
		b- En faveur de la clientèle		45 394 543,000	70 206 687,000	-24 812 144,000	-35,34%
HB 5		-Engagement sur titres		7 508 517,440	32 536,900	7 475 980,540	22976,93%
		a- Participation non libérées		7 491 550,000	3 000,000	7 488 550,000	249618,33%
		b- Titres à recevoir		16 967,440	29 536,900	-12 569,460	-42,56%
		TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		52 903 060,440	70 239 223,900	-17 336 163,460	-24,68%
		ENGAGEMENT RECUS	VI				
HB 6		-Engagements de financement reçus					
HB 7		-Garanties reçues		1 247 479 360,385	1 163 180 401,000	84 298 959,385	7,25%
7000	a - Garanties reçues de l'Etat			26 592 840,841	27 344 544,000	-751 703,159	-2,75%
7020	b - Garanties reçues d'établissement bancaires et financiers			23 674 208,385	13 559 427,000	10 114 781,385	74,60%
7040	c - Garanties reçues de la clientèle			1 197 212 311,159	1 122 276 430,000	74 935 881,159	6,68%
		TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 247 479 360,385	1 163 180 401,000	84 298 959,385	7,25%

ETAT DE RESULTAT
(états financiers provisoires)
Période du 01-01 au 31-12-2008
(Unité = En DT)

		NOTE	Période du 01/01 au 31-12-2008	Période du 01/01 au 31-12-2007	VARIATION	EN %
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	VII-1				
PR 1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	VII-1-	272 207 767,243	240 820 225,272	31 387 541,971	13,03%
	a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		29 856 271,316	23 200 441,565	6 655 829,751	28,69%
	b- Opérations avec la clientèle		219 523 277,522	202 495 323,830	17 027 953,692	8,41%
	c- Autres intérêts et revenus assimilés		22 828 218,405	15 124 459,877	7 703 758,528	50,94%
PR 2	COMMISSIONS (en Produits)	VII-1-	51 520 022,682	48 848 902,192	2 671 120,490	5,47%
PR 3	GAINS SUR PORTEFEUIL-TITRES COMMERCE ET OPER FINANCIERES	VII-1-	60 000 585,907	49 159 518,134	10 841 067,773	22,05%
	a- Gain net sur titres de transaction	VII-1-3-	25 400 063,428	23 815 325,965	1 584 737,463	6,65%
	b- Gain net sur titres de placement	VII-1-3-	2 100 317,818	1 960 104,324	140 213,494	7,15%
	c- Gain net sur opérations de change	VII-1-3-	32 500 204,661	23 384 087,845	9 116 116,816	38,98%
PR 4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	VII-1-	5 272 299,861	4 319 167,853	953 132,008	22,07%
	a- Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement		1 826 777,013	1 624 159,144	202 617,869	12,48%
	b- Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation		973 771,728	578 513,909	395 257,819	68,32%
	c- Divid et reven assimilé /parts dans les entrepr assoc et co-entrepr		0,000	0,000		
	d- Divid et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées		2 471 751,120	2 116 494,800	355 256,320	16,79%
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		389 000 675,693	343 147 813,451	45 852 862,242	13,36%
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	VII-2				
CH 1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	VII-2-	124 915 358,748	111 374 301,576	13 541 057,172	12,16%
	a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		775 022,985	448 498,299	326 524,686	72,80%
	b- Opérations avec la clientèle		113 476 851,112	99 435 515,314	14 041 335,798	14,12%
	c- Emprunts et ressources spéciales		10 403 125,192	11 283 439,612	-880 314,420	-7,80%
	d- Autres intérêts et charges		260 359,459	206 848,351	53 511,108	25,87%
CH 2	COMMISSIONS ENCOURUES	VII-2-	3 546 971,064	3 147 090,609	399 880,455	12,71%
CH 3	PERTES SUR PORTEFEUIL-TITRES COMMERCE ET OP FINANCIERES		0,000	0,000		
	a- Perte nette sur titres de transaction		0,000	0,000		
	b- Perte nette sur titres de placement		0,000	0,000		
	c- Perte nette sur opérations de change		0,000	0,000		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		128 462 329,812	114 521 392,185	13 940 937,627	12,17%
	PRODUIT NET BANCAIRE		260 538 345,881	228 626 421,266	31 911 924,615	13,96%
	AUTRES POSTES DE PRODUITS ET CHARGES					
PR 5/ CH 4	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES,HORS BILAN ET PASSIF	VII-3	-74 698 158,402	-60 450 779,807	-14 247 378,595	23,57%
PR 6/ CH 5	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	VII-4	-1 823 858,006	-6 263 826,291	4 439 968,285	-70,88%
PR 7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	VII-5	2 791 803,755	2 703 420,722	88 383,033	3,27%
CH 6	FRAIS DE PERSONNEL	VII-6	96 033 744,698	90 765 552,344	5 268 192,354	5,80%
CH 7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	VII-7	28 676 999,429	29 627 254,178	-950 254,749	-3,21%
CH 8	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	VII-8	14 492 173,681	15 071 245,172	-579 071,491	-3,84%
	RESULTAT D'EXPLOITATION		47 605 215,420	29 151 184,196	18 454 031,224	63,30%
PR 8/ CH 9	SOLDE EN GAIN \ PERTE PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES	VII-9	422 277,429	-116 250,038	538 527,467	-463,25%
CH 11	IMPOTS SUR LES BENEFICES	VII-10	14 283 213,700	7 531 835,150	6 751 378,550	89,64%
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		33 744 279,149	21 503 099,008	12 241 180,141	56,93%
PR9/CH10	SOLDE EN GAIN \ PERTE PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES					
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		33 744 279,149	21 503 099,008	12 241 180,141	56,93%

Etat des flux de trésorerie
(états financiers provisoires)
Période du 01-01 au 31-12-2008
 (Unité = En DT)

	<u>NOTE</u>	Année 31/12/2008	Année 31/12/2007
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		397 531 509,751	354 400 348,786
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-121 285 629,940	-114 762 210,712
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-1 439 441,294	-73 957 006,791
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-322 781 869,862	-227 456 535,130
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		731 401 488,388	633 459 942,554
Titres de placements		2 765 400,000	382 816,000
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-121 932 793,803	-121 742 683,970
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 036 106,951	-8 573 381,246
Impôt sur le bénéfices		-9 716 272,254	-4 507 313,003
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION IX -1	IX -1	570 578 497,938	437 243 976,487
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 722 982,270	3 108 597,494
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement		-17 495 273,885	-19 755 818,887
Acquisition \ cessions sur immobilisations		-15 440 059,292	-13 943 618,916
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT IX -2	IX -2	-29 212 350,907	-30 590 840,309
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		0,000	37 500 000,000
Emission d'emprunts			
Remboursement d'emprunts		-17 492 931,117	-18 172 603,620
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-5 235 108,261	2 546 554,716
Dividendes versés		-13 250 000,000	-14 400 000,000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT IX -3	IX -3	-35 978 039,378	7 473 951,096
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités IX-4	IX-4	-27 117 765,916	-768 164,025
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		478 270 341,737	413 358 923,249
Liquidités et équivalents de liquidités au début de période		1 530 251 323,199	1 116 892 399,950
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE IX-5	IX-5	2 008 521 664,936	1 530 251 323,199

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 12 2008

NOTE N° I

OBJET/ RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE N° II

OBJET/ BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS.

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2008 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1/ LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31-12-2008 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2008 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2008 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2008 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2008 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2008 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2008.

II-2/ LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2008 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2008 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2008 sont « diminuées » du résultat.

II-3/ LES REGLES D'EVALUATION DES CREANCES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2008 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2008 et un montant des produits réservés.

II-4/ LES REGLES D'EVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au

31-12-2008. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2008.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2008 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31-12-2008.

Les moins values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5 / LES REGLES DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2008 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2008. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2008.

II-6 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2008, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2007 que celles relatives à l'année 2008.

Les données relatives à l'année 2007 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 Mai 2008 à l'exception de quelques modifications qui ont été opérés au niveau de l'état des engagements hors bilan qui a enregistré le changement suivant : les engagements concernant les crédits documentaires exports non confirmés ne figurent plus en hors bilan.

NOTE N°III

OBJET/ NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 = Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, Centre de chèques postaux et Trésorerie Générale de Tunisie
- AC2 = Créances sur les établissements bancaires et financiers
- AC3 = Créances sur la clientèle

- AC4 = Portefeuille Titres Commercial
- AC5 = Portefeuille titres d'investissement
- AC6 = Valeurs immobilisées
- AC7 = Autres actifs

III-1/ Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une augmentation entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 499.254 mD ou 378,57 % en passant d'une période à une autre de 131.879 mD à 631.132 mD. Cette variation est imputable principalement aux postes suivants :

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
ENCAISSES	46 645	43 419	3 226	7.43
AVOIRS CHEZ LA BCT	583 824	88 058	495 766	563.00
AVOIRS CHEZ LE CCP	663	402	261	64.91
TOTAL	631 132	131 879	499 253	378.57

III-2/ Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de cette rubrique est passé entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 1.127.717 mD à 1.102.356 mD enregistrant ainsi une diminution de 25.361 mD ou 2,25 %.

Cette variation provient de la baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 39.762 mD ou 3,60 % accompagnée par une augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 14.401 mD ou 59,03 %.

La variation du volume des créances sur les établissements bancaires qui est passé de 1.103.322 mD au 31/12/2007 à 1.063.560 mD au 31/12/2008 concerne les postes suivants :

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
Comptes de prêts à la BCT	704 710	442 046	262 664	59.42
Comptes de prêts du marché interbancaire	338 234	638 632	-300 397	-47.04
Créances rattachées sur prêts	2 152	4 294	-2 142	-49.88
Comptes correspondants Nos tri	3 380	5 956	-2 576	-43.25
Comptes correspondants Lori	1 020	2 479	-1 459	-58.86
Créances rattachées sur comptes correspondants	64	85	-21	-24.70

Valeurs non imputées	14 000	9 830	4 170	42.43
TOTAL	1 063 560	1 103 322	-39 762	-3.60

La variation du poste Créances sur les établissements financiers qui est passé de 24.395 mD en Décembre 2007 à 38.796 mD en Décembre 2008 est imputable principalement à l'accroissement de nos concours en faveur des sociétés de Leasing sous forme de nouveaux crédits à moyen terme.

Cette variation concerne les postes suivants :

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
Crédits à moyen terme accordés aux sociétés de leasing	38 223	22 123	16 100	72.78
Comptes débiteurs des établissements financiers	-	1 934	- 1 934	-100.00
Créances rattachées	573	338	235	69.61
TOTAL	38 796	24 395	14 401	59.03

III-3 / Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés, des crédits sur ressources spéciales courants et classés et des comptes courants associés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Entreprises Bancaires.

Le total des créances sur la clientèle est passé de 2.739.680 mD en Décembre 2007 à 2.991.726 mD en Décembre 2008 enregistrant ainsi une augmentation de 252.046 mD ou 9,20 %.

Ce total est ventilé comme suit :

1) Comptes Débiteurs de la clientèle :

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 10.189 mD ou 3,21 % en passant de 317.102 mD en Décembre 2007 à 327.291 mD en Décembre 2008. Ces comptes débiteurs sont ventilés comme suit :

(En mD)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION
-------------	------------	------------	-----------

			EN VALEUR	EN %
-Comptes débiteurs courants	292 168	265 052	27 116	10.23
-Comptes débiteurs douteux	8 275	25 470	-17 195	-67.51
-Avances sur dépôts à terme	14 668	15 083	-415	-2.75
-Créances rattachées	12 180	11 497	683	5.94
TOTAL	327 291	317 102	10 189	3.21

Les comptes débiteurs douteux s'élevant à 8.275 mD tels que présentés au bilan sont nets des provisions pour créances douteuses d'un montant de 4 061 mD et des agios réservés d'un montant de 20 908 mD, ce qui donne un volume brut de comptes courants douteux de 33 244 mD

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Volume brut comptes courants douteux	33 244	71 776	-38 531	-53.68
-Provisions pour créances douteuses	-4 061	-19 122	15 061	-78.76
-Agios réservés	-20 908	-27 184	6 275	-23.08
Total comptes débiteurs douteux	8 275	25 470	-17 195	-67.51

Ce montant brut est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	3 921	2 288	1 633	71.37
-Classe 3	3 111	4 617	-1 506	-32.62
-Classe 4	26 212	64 871	-38 659	-59.59
TOTAL	33 244	71 776	-38 532	-53.68

2) Autres concours à la clientèle :

Les autres concours à la clientèle sont passés entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 2 355 404 mD à 2 603 146 mD enregistrant une augmentation de 247 742 mD ou 10,52 %

Le total de ce poste est ventilé comme suit :

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN	EN %

			VALEUR	
-Autres concours courants	2 453 652	2 199 635	254 017	11.55
-Autres concours douteux	149 396	153 475	-4 079	-2.66
-Comptes courants associés	98	2 294	-2 196	-95.70
TOTAL	2 603 146	2 355 404	247 742	10.52

a) Les autres concours courants sont répartis entre les différentes formes de crédits prévues par le plan comptable bancaire comme suit :

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Crédits commerciaux et industriels	1 769 759	1 633 726	136 033	8.33
-Crédits immobiliers, promoteurs	82 872	57 457	25 415	44.23
-Crédits immobiliers, acquéreurs	445 348	331 038	114 310	34.53
-Crédits agricoles	157 234	182 287	-25 053	-13.74
	2 455 213	2 204 508	250 705	11.37
-Valeurs non imputées	901	1 198	-297	-24.81
-Créances rattachées	20 702	18 921	1 781	9.40
-Intérêts perçus d'avance (en moins)	-23 164	-24 992	1.828	-7.30
Total autres concours courants	2 453 652	2 199 635	254 017	11.55

b) Les autres concours douteux de 149 396 mD tels que présentés au niveau du bilan sont nets des provisions pour créances douteuses pour un montant de 208 558 mD et des agios réservés pour un montant de 20 188 mD, ce qui donne un volume brut des autres concours douteux de 378 216 mD

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Volume brut autres concours douteux	378 216	402 639	-24 423	-6.07
-Provisions pour créances douteuses	-208 632	-230 900	22 269	-9.64
-Agios réservés	-20 188	-18 264	-1 925	10.54
Total autres concours douteux	149 396	153 475	-4 079	-2.66

Ce montant brut est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	23 235	18 330	4 905	26.76
-Classe 3	5 170	16 788	-11 618	-69.20
-Classe 4	349 811	367 521	-17 710	-4.82
TOTAL	378 216	402 639	-24 423	-6.07

c) Les comptes courants associés présentent un encours comptable brut de 98 mD.

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Nominal comptes courants associés	98	2 151	-2 052	-95.41
-Provisions pour créances douteuses	-	-	-	-
-Créances rattachées	-	143	-143	-100.00
Total comptes courants associés	98	2 294	-2 196	-95.70

3) Crédits sur ressources spéciales

Les crédits sur ressources spéciales sont passés entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 67 174 mD à 61 289 mD enregistrant une baisse de 5 885 mD ou 8,76 %

Ces crédits sont composés des éléments suivants :

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Crédits sur ress spéciales courants	54 228	59 823	-5 595	-9.35
-Crédits sur ress spéciales douteux	6 074	6 177	-103	-1.67
-Créances rattachées	987	1 174	-187	-15.90
TOTAL	61 289	67 174	-5 885	-8.76

Les crédits sur ressources spéciales douteux totalisant 6 074 mD sont nets des provisions pour créances douteuses pour un montant de 8 670 mD et des agios réservés pour un montant de 224 mD, ce qui donne un encours comptable brut de 14 968 mD

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Volume brut crédits sur ress Spéciales douteux	14 968	14 722	246	1.67
-Provisions pour créances douteuses	-8 670	-8 366	-304	-3.64
-Agios réservés	-224	-179	-45	25.01
Total crédits sur ress spéciales douteux	6 074	6 177	-103	-1.67

Ce montant brut est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	23	128	-105	-82.03
-Classe 3	28	1 569	-1 541	-98.22

-Classe 4	14 917	13 025	1 892	14.53
TOTAL	14 968	14 722	246	1.67

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

a) Créances courantes :

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Créances courantes hors engagements par signatures et comptes courants associés	2 816 277	2 544 465	271 812	10.68
-Créances courantes sur comptes courants associés	98	2 151	-2 053	-95.44
	2 816 375	2 546 616	269 759	10.59
-Valeurs non imputées	901	1 198	-297	-24.79
-Créances rattachées	33 868	31 041	2 827	9.11
-Intérêts perçus d'avance sur les crédits (en moins)	-23 164	-24 297	1 133	4.66
	2 827 980	2 554 558	273 422	10.70
-Engagements par signatures courants	820 123	696 630	123 493	17.73
TOTAL	3 648 103	3 251 188	396 915	12.21

b) Créances douteuses brutes

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Créances douteuses hors engagements par signatures et comptes courants associés	426 429	489 137	-62 708	-12.82
-Engagements par signatures douteux	12 985	12 885	100	0.78
	439 414	502 022	-62 608	-12.47
-Créances douteuses sur comptes courants associés	-	-	-	-
	439 414	502 022	-62 608	-12.47

Ces créances douteuses hors comptes courants associés sont réparties entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	28 212	21 080	7 132	33.82
-Classe 3	9 025	23 168	-14 143	-61.05
-Classe 4	402 177	457 774	-55 597	-12.15
TOTAL	439 414	502 022	-62 608	-12.47

Le calcul de ce volume de créances classées de la clientèle a abouti à la détermination d'un total de provisions requises et d'agios réservés de 266 390 mD réparti entre les différentes catégories de créances comme suit :

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Provisions requises sur engagements hors bilan	6 838	7 335	-497	-6.77
-Provisions requises sur créances du bilan	259 552	304 011	-44 459	-14.62
	266 390	311 346	-44.956	-14.44
-Provisions requises sur comptes courants associés	-	-	-	-
TOTAL	266 390	311 346	-44.956	-14.44

Le volume des provisions requises couvrant les créances sur la clientèle est affecté aux créances du bilan pour un montant de 259 552 mD et aux engagements hors bilan pour un montant de 6 838 mD

Ce volume des provisions de 266 390 mD concernant les créances du bilan est affecté à hauteur de 41 320 mD sous forme d'agios réservés et de 225 070 mD sous forme de provisions sur créances douteuses

Les provisions couvrant les créances du bilan qui ont été constituées pour un montant de 262 680 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnés

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 6 838 mD

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances sur la clientèle totalisent 269 518 mD ventilés comme suit :

(En md)

DESIGNATION	31 12 2008	31 12 2007	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Agios réservés	41 320	45 627	-4 307	-9.44
-Provisions pour créances du bilan	221 360	258 384	-37 024	-14.33
-Provisions pour engagement hors bilan	6 838	7 335	-497	-6.77
TOTAL	269 518	311 346	-41 828	-13.43

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24. Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing

privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés

III-4/ Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 459 934 mD à 464 123 mD enregistrant ainsi une augmentation de 4 189 mD ou 0,91 %

Cette variation provient de l'augmentation du volume des titres de transactions de 12 274 mD ou 2,91 % (due aux différentes souscriptions effectuées durant la période allant du 31/12/2007 au 31/12/2008) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 8 085 mD ou 20,99 %

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres vendus à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

1) Les titres de transaction

- a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale en mD comme suit :

NATURE DES TITRES DE TRANSACTION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	EN %
Bons de trésor assimilables	871 478	785 124	86 354 (1)	10.99
Bons de trésor à court terme	31 000	167 900	-136 900 (2)	81.54
Bons de trésor zéro coupon	23 700	23 700	-	-
Sous Total des titres de transaction en principal	926 178	976 724	-52 546	-5.38
Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	18 752	17 336	1 416	8.17
TOTAL DES TITRES DE TRANSACTION SOUSCRITS	944 930	994 060	-49.130	-4.94

- (1) La variation des titres de transaction en Bons de trésor assimilables (BTA) s'élevant à 86 354 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2008 auprès du Trésor	100 000
- Acquisitions auprès de la BCT	-

- Transferts reçus des clients	6 576
- Remboursements des BTA en 2008	<10 000>
- Transferts effectués par les clients	<10 222>

(2) La variation des titres de transaction en Bons de trésor à court terme (BTC) s'élevant à 136 900 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2008 auprès du Trésor	31 000
- Transferts reçus des clients	-
- Remboursements des BTC en 2008	<167 900>

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres vendus à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2008 comme suit :

NATURE DES TITRES	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	EN %
1) TITRES GARDES EN PORTEFEUILLE DE LA BANQUE				
Bons de trésor assimilables	408 784	378 434	30 350	8.02
Bons de trésor à court terme	1 375	20 397	-19 022	-93.26
Bons de trésor zéro coupons	23 000	23 000	-	-
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	527	-419	946	225.78
TOTAL des titres gardés en portefeuille	433 686	421 412	12 274	2.91
2) TITRES VENDUS A LA CLIENTELE				
Bons de trésor assimilables	480 919	424 445	56 474	13.31
Bons de trésor à court terme	29 625	147 503	-117 878	-79.92
Bons de trésor zéro coupons	700	700	-	-
TOTAL des titres vendus à la clientèle	511 244	572 648	-61.404	-10.72
TOTAL GENERAL DES TITRES SOUSCRITS PAR LA BANQUE	944 930	994 060	-49.130	-4.94

2) Les titres de placement

Les titres de placement qui sont composés principalement des obligations et des parts prioritaires dans les fonds commun de créances sont passés de 38 523 mD au 31/12/2007 à 30 437 mD au 31/12/2008 enregistrant une diminution de 8 086 mD ou 20,99 %. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations.

La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique comme suit :

NATURE DES TITRES	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	EN %
Obligations émises par les sociétés privées	9 486	12 251	-2 765	-22.57
Titres SICAV	902	502	400	79.68
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	18 185	23 775	-5 590	-23.51
Parts subordonnées	1500	1 500	-	-
Créances et dettes rattachées	364	495	-131	-26.35
TOTAL	30 437	38 523	-8 086	-20.99

III-5/ Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées et des fonds gérés est passé de 132 705 mD en Décembre 2007 à 148 370 mD en Décembre 2008 soit une augmentation de 15 665 mD ou 11,80 %

Cette augmentation provient principalement des opérations suivantes :

DESIGNATION	MONTANT
- Nouvelles participations ou libérations	26 530
- Cession de titres de participation	-18 015
- Réduction de la valeur des participations suite à la réduction du capital ou à la liquidation de la société émettrice	-560
- Libération du fonds géré placé auprès de la SICAR AVENIR	14 250
- Dotation aux provisions sur titres de participation	-9 094 ⁽¹⁾
- Reprise de provisions sur titres de participation	3 702
- Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances détenues sur certaines entreprises publiques prises en charge par l'Etat	-334
- Remboursement des emprunts nationaux relatifs	-147

aux créances des projets touristiques	
- Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	-667
TOTAL	15 665

- (1) La dotation aux provisions sur portefeuille titres d'investissement se détaille ainsi :

- Dotation aux provisions sur titres de participation	8 953
- Dotation aux provisions sur parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	141
TOTAL	9 094

Ces opérations sont détaillées comme suit :

NATURE D'OPERATION	TITRES D'INVESTISSEMENT	TITRES DE PARTICIPATION	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET DANS LES COENTREPRISES	FONDS GERE	TOTAL
Encours brut au 31/12/2007 hors créances rattachées	10 194	53 543	75 601	14 000	153 338
Libérations effectuées au courant du 1 ^{er} semestre 2008	0	4 235	10 000	0	14 235
Libérations effectuées au courant du 2 ^{ème} semestre 2008	0	6 431	5 864	14 250	26 545
Total des libérations	0	10 666	15 864	14 250	40 780
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 1 ^{er} semestre 2008	0	13 920	0	0	13 920
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 2 ^{ème} semestre 2008	481	4 655	0	0	4 655
Total des cessions ou remboursements	0	18 575	0	0	18 574
Encours brut au 31/12/2008 hors créances rattachées	9 713	45 634	91 465	28 250	175 062
Créances rattachées	88	429	0	72	589
Provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	0	20 655	6 626	0	27 281
TOTAL DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	9 801	25 408	84 839	28 322	148 370

III-6/ Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisations	Taux d'amortissements
Immobilisations incorporelles	
-Logiciels	33,33%
-Licences	33,33%
-Fonds de commerce	5%
Immobilisations corporelles	
-Bâtiments	5% et 2,5%
-Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10%
-Equipements de bureaux	10%
-Matériel de transport	20%
-Matériel informatique	15%
-Immobilisations à statut juridique particulier	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 1.550 mD ou 1,53 % en passant de 101.263 mD au 31/12/2007 à 102.813 mD au 31/12/2008. Ces actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2008 comme suit :

1) Les immobilisations

RUBRIQUES	SOLDE AU 31/12/2007	ACQUISITIONS OU RECLASSEMENTS		CESSIONS OU RECLASSEMENTS		SOLDE AU 31/12/2008
		1 ^{er} SEMESTRE 2008	2 ^{er} SEMESTRE 2008	1 ^{er} SEMESTRE 2008	2 ^{er} SEMESTRE 2008	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Fonds de commerce et droit au bail	3.193	-	-	-	-	3.193
Logiciels informatique s	5.176	-	-	-	-	5.176
Licence	4.317	1	186	-	-	4.504
Total des immobilisat ions incorporell es	12.686	1	186	-	-	12.873
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	14.977	-	984	-	-	15.961
Construction s	48.909		2.290	-	-	51.199
Construction s non affectés aux activités professionne lles	140	-	77	-	-	217
Agencement , aménageme nt et installation	29.554	-	-	-	3.506	26.048
Installations générales des construction s	6 097		-	-		6 097
Agencement , aménageme nt des construction s	18.841	450	1.595	-	-	20.886
Matériel d'exploitatio n bancaire	2.806	569	510	-	-	3.885
Agencement	8		-	-	-	8

aménagement du matériel d'exploitation bancaire						
Equipements de bureaux	9.507	139	168		420	9.394
Agencement des équipements de bureaux	163	10	9	-	-	182
Mobilier de bureaux	7.476	317	464		94	8.163
Agencement du mobilier de bureaux	1.007	48	388	-	-	1.443
Matériel de transport	1.860	19	70		108	1.841
Matériel informatique	42.232	621	1.435		4.585	39.703
Travaux en cours	7.278	4.063	5.373	370	7.435	8.909
Immeubles en attente d'affectation	1.790	-	-	-	213	1.577
avances sur immobilisations en cours	84	-	22	4	44	58
Immobilisations à statut juridique particulier	325	50	-	-	-	375
Total des immobilisations corporelles	193.054	6.286	13.385	374	16.405	195.946
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	205.740	6.287	13.571	374	16.405	208.819

Au vu de ce tableau, Les mouvements effectués sur les comptes des immobilisations sont résumés comme suit :

- Total des acquisitions de l'année 2008 = 19.858 mD
- Total des cessions, mise en rebus et reclassement de l'année 2008 = 16.779 mD

2) Les amortissements

RUBRIQUES	AMORTISSEMENTS CUMULES 31/12/2007	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2008	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2008
		1 ^{er} SEMESTRE 2008	2 ^{er} SEMESTRE 2008			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Fonds de commerce et droit au bail	1.080	91	69		1.239	1.953
Logiciels informatiques	4.331	79	74	671	5.155	21
Licence	3.503	244	198	210	4.155	349
Total des immobilisations incorporelles	8.914	414	341	881	10.549	2.323
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrain	-	-	-	-	-	15.961
Bâtiments	14.343	779	805	-	15.927	35.271
Constructions non liées aux activités professionnelles	82	3	3		88	130
Agencement et aménagement des constructions	4.982	954	1.006		6.942	13.944
Installations générales des constructions	1.879	305	304	-	2.488	3.608
Installations générales, agencements et aménagements des bâtiments	25.072	583	548	<3.482>	22.722	3.326
Equipements de bureaux	5.497	332	319	<408>	5.741	3.653
Agencements des équipements de bureaux	43	8	9		60	121
Matériel de transport	1.198	105	97	<96>	1.304	537
Mobilier de Bureaux	4.097	305	314	<94>	4.622	3.541
Agencements du mobilier de Bureaux	225	52	70	-	346	1.097
Matériel	669	237	268	-	1.174	2.711

d'exploitation bancaire						
Agencements du Matériel d'exploitation bancaire	2	1		-	3	5
Matériel informatique	37.177	1.025	926	<5.404>	33.725	5.979
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	-	1.577
avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	-	58
Travaux en cours	-	-	-	-	-	8.909
Immobilisations à statut juridique particulier	294	10	11	-	315	60
Total des immobilisations corporelles	95.561	4.699	4.680	<9.484>	95.457	100.489
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	104.475	5.113	5.021	<8.603>	106.006	102.813

Ainsi, les dotations aux amortissements enregistrées au titre de l'exercice 2008 sur les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent 10.134 mD.

III-7/ Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 141 697 mD en Décembre 2007 à 134 235 mD en Décembre 2008 enregistrant une diminution de 7 462 mD ou -5,27 % Cette variation concerne les sous-rubriques suivantes :

- Comptes de régularisation : - 10 450 mD
- Autres comptes : + 2 988 mD

III-7-1 : Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 27 300 mD à 16 850 mD ce qui donne une diminution de 10 450 mD. Cette diminution est imputable aux comptes suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Comptes de régularisation	14 196	22 499	- 8 303	- 36,91
Sièges, succursales et agences	1 509	0	1 509	100,00
Comptes de position de	1 145	4 801	- 3 656	- 79,15

change et d'ajustement devises				
Total	16 850	27 300	-10 450	-38,28

III-7-2 : Les autres comptes d'actifs ont augmenté de 2 988 mD ou 2,61 % en passant de 114 397 mD en Décembre 2007 à 117 385 mD en Décembre 2008. Cet accroissement provient des comptes suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Débiteurs divers	112 554	109 606	2 948	2,69
Comptes de stocks	9	19	-10	-54,32
Charges reportées	4 822	4 772	50	1,04
Total	117 385	114 397	2 988	2,61

Les charges reportées comportent principalement les comptes suivants :

- Frais d'émission d'emprunt	378 mD
- Charges à répartir	1 020 mD
- Frais d'études	3 425 mD
Total	4 822 mD

Ces charges reportées ont fait l'objet d'une résorption au titre de l'année 2008 d'un montant de 4 416 mD

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2007 et Décembre 2008 un accroissement de 739 879 mD ou 15,30 % en passant de 4 834 875 mD à 5 574 754 mD

NOTE IV /

OBJET / NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes =

- PA1 = Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 = Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 = Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 = Emprunts et ressources spéciales
- PA5 = Autres passifs

IV-1 / BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 8 882 mD à 769 mD soit une diminution de 8 113 mD ou -91,34 %. Cette variation est due à la diminution du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT qui sont passés de 8 727 mD en Décembre 2007 à 37mD en Décembre 2008 enregistrant une diminution de 8 689 mD ou 99,57 % accompagnée d'une augmentation des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 588 mD ou 466,02 %.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Comptes BCT en devises	37	8 727	-8 689	-99,57
Chèques BCT en attente de règlement	714	126	588	466,02
Dettes rattachées	17	29	-12	41,38
TOTAL	769	8 882	- 8 113	-91,34

IV-2/ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 35 619 mD à 44 294 mD soit une augmentation de 8 675 mD ou 24,36 %. Cette variation est due à l'augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires qui sont passés de 34 158 mD en Décembre 2007 à 41 416 mD en Décembre 2008 enregistrant une augmentation de 7 258 mD ou 21,25% accompagnée d'une augmentation des dépôts des établissements financiers à hauteur de 1 417 mD ou 96,98 %.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires sont constitués des éléments suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Emprunt en devise auprès des banques	15 711	16 975	-1 264	-7,44
Dépôts des correspondants Banquiers	24 821	16 704	8 117	48,59
Autres sommes dues	723	402	321	79,78
Dettes rattachées	161	77	84	109,09
TOTAL	41 416	34 158	7 258	21,25

Les dépôts et avoirs des établissements financiers sont passés entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 1 461 mD à 2 878 mD enregistrant une augmentation de 1 417 mD ou 96,98 %. Cette variation provient de l'augmentation des soldes créditeurs des comptes courants des entreprises de leasing d'un montant de 1 439 mD, ainsi qu'une baisse de créances rattachées à hauteur de 22 mD.

IV-3/ Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 712 386 mD ou 17,39 % en passant de 4 096 779 mD en Décembre 2007 à 4 809 165 mD en Décembre 2008

Cette augmentation provient des postes suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Dépôts à vue	2 128 440	1 792 294	336 146	18,76
Dépôts d'épargne	1 004 536	910 655	93 881	10,31
Comptes à échéance	836 289	693 800	142 489	20,54
Bons à échéance	446 293	486 737	-40 444	-8,31
Certificats de dépôts marchés monétaire	262 000	102 500	159 500	155,61
Dettes rattachées	23 631	20 310	3 321	16,35
Autres sommes dues	107 975	90 483	17 492	19,33
Total	4 809 165	4 096 779	712 386	17,39

IV-4/ Emprunts et ressources spéciales

Le total de ce poste est passé d'une période à une autre de 171 701 mD à 156 358 mD enregistrant une diminution de 15 342 mD ou 8,94%

Ce poste est composé principalement :

- Du montant restant du sur l'emprunt obligataire émis par la banque en date du 09/12/2002 pour un montant de cinquante millions de dinars remboursable sur une durée de sept ans dont deux ans de franchise. La première, la deuxième, la troisième échéance et la quatrième échéance ont été remboursées pendant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 40 000 mD. L'encours non encore échu d'un montant de 10 000 mD est majoré des dettes rattachées arrêtées au 31/12/2008 pour un montant de 37 mD
- De l'emprunt subordonné SFI. Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/06/2004 pour un montant de 41 500 000 EUR pour une contre valeur en dinar de 63 532 350 TND.

Il a été accordé par l'IFC (International Finance Corporation) selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise.

Cet emprunt est majoré au 31/12/2008 des dettes rattachées totalisant 243 mD

- De l'emprunt subordonné PROPARCO. Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/12/2004 pour un montant de 8 300 000,00 EUR soit une contre valeur en dinar de 13 364 660 TND

Il a été accordé par PROPARCO selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise

Cet emprunt est majoré au 31/12/2008 des dettes rattachées totalisant 45 mD

Ces emprunts subordonnés qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres servent notamment à financer les crédits accordés à la clientèle

- Des fonds reçus des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisés par la Banque pour financer les crédits à la clientèle

Ces fonds ont enregistré une diminution de 5 347 mD ou 7,10 % en passant de 74 482 mD en Décembre 2007 à 69 135 mD en Décembre 2008. Cette variation des ressources spéciales provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensée par le déblocage de nouvelles ressources Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2007	NOUVELLES RESSOURCES	REMBOURS EMENTS	SOLDE AU 31/12/2008
FOPRODI	1 220	88	9	1 299
BIRD	685	-	-	685
FONAPRA	6 551	200	914	5 837
FOSDA	377	-	150	227
FOSEP	6	-	-	6
FDCI	450	490	-	940
LIGNE AFD	8 569	670	1 015	8 224
LIGNE BEI	211	-	112	99
LIGNE ITALIENNE	10 841	1 616	1 373	11 084
BANQUE MONDIALE	3 264	-	841	2 423
LIGNE APEX	1 983	-	649	1 334
LIGNE PROPARCO	14 323	-	2 554	11 769
LIGNE SUEDOISE	189	-	72	117
LIGNE KFW	19 660	871	1 684	18 847
LIGNE CFD	1 220	-	623	597
LIGNE ESPAGNOLE	2 582	1 010	184	3 408
FNG	1 719	-	-	1 719
Sous Total	73 850	4 945	10 180	68 615
Dettes rattachées	632		112	520
Total	74 482	4 945	10 292	69 135

IV-5/ Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 96 956 mD au 31 Décembre 2007 à 118 410 mD au 31 Décembre 2008 enregistrant une augmentation de 21 454 mD ou 22,13 % Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Provisions pour passifs et charges	23 994	17 440	6 554	37,58
Comptes d'attente et de régularisation	56 246	45 990	10 256	22,30
Autres comptes	38 170	33 526	4 644	13,85
Total	118 410	96 956	21 454	27,79

Ces postes comportent les éléments suivants :

IV-5-1 : Provisions pour passifs et charges :

Ces provisions sont constituées au 31 Décembre 2008 principalement des provisions pour risques d'exploitation d'un montant de 17 155 mD et des provisions pour engagements hors bilan pour 6 838 mD

IV-5-2 : Comptes d'attente et de régularisation

Ces comptes sont détaillés comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Autres produits constatés d'avance	4 833	8 421	-3 588	-42.6
Charges à payer	28 123	22 243	5 880	26.44
Comptes d'attente à régulariser	23 290	15 326	7 964	51.96
Total	56 246	45 990	10 256	22.30

IV-5-3 : Autres comptes

Ce poste est détaillé comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Etat, impôts et taxes	15 406	10 656	4 750	44.58
Comptes de retenues	11 770	11 185	584	5.22
Autres créditeurs divers	10 994	11 685	-691	-5.91
Total	38 170	33 526	4 644	13.85

NOTE N°V**OBJET/ NOTES SUR L'ETAT DES CAPITAUX PROPRES**

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 424 939 mD à 445 759 mD enregistrant ainsi une augmentation de 20 820 mD ou 4,90 %.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

- Réserve légale	1 076 mD
- Réserves ordinaires	4 043 mD
- Réserves pour plus value de Cession des titres	703 mD

- Réserves pour fonds social	2 610 mD
- Résultats reportés	280 mD
- Subventions	49 mD
- Amortissements dérogatoires	-182 mD
- Variation du résultat net entre 2007 et 2008	12 241 mD
	20 820 mD

Ces variations sont dues aux opérations suivantes :

a) Réserve légale

La réserve légale a augmenté de 1 076 mD ou 8,94 % en passant de 12 039 en Décembre 2007 à 13 115 mD en Décembre 2008. Cette variation provient de l'affectation du résultat net de l'exercice 2007 et ce conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 29 mai 2008

b) Réserves ordinaires

Les réserves ordinaires ont augmenté de 4 043 mD ou 11,27 % en passant de 35 867 mD en Décembre 2007 à 39 910 mD en Décembre 2008. Cette variation provient du transfert des réserves pour plus-value de cession de titres devenant libres fiscalement à hauteur de 543 mD ainsi que de l'affectation du résultat net de l'exercice 2007 à concurrence de 3 500 mD, et ce conformément à la deuxième et la troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 29 mai 2008

c) Réserves pour plus-value de cession de titres

Le total des réserves pour plus-value de cession de titres de participation a augmenté de 703 mD suite à l'affectation d'un montant de 1 246 mD provenant de la répartition du résultat de l'exercice 2007 compensé par le transfert effectué au compte des réserves ordinaires pour le montant des réserves pour plus-value de cession de titres devenant libres fiscalement à hauteur de 543 mD

d) Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social ont augmenté de 2 610 mD suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2007 à raison de 2 150 mD majoré d'un montant de 460 mD provenant du produit d'utilisation de ce fonds

e) Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires qui font partie des capitaux propres s'élèvent au 31/12/2008 à 378 mD.

Ces amortissements dérogatoires correspondent à la différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal des frais d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires et des emprunts subordonnés.

f) Résultats reportés

La variation du report à nouveau est justifiée par l'affectation du résultat de l'exercice 2007.

Il y a lieu de noter que l'affectation du résultat de l'exercice 2007 a été décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2008

g) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est passé entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 21 503 mD à 33 744 mD enregistrant une augmentation de 12 241 mD ou 56,93 %

NOTE VI

OBJET / NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

VI-1/ Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie

En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation

VI-2/ Les opérations de change non dénouées à la date du 31-12-2008 s'élèvent à 322 736 mD

VI-3/ La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31-12-2008 à 114 mD

VI-4/ Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31-12-2008 totalisent 205 967 mD

NOTE VII

OBJET / NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Le résultat net de la période correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaire, augmentée des produits d'exploitation non bancaire et diminuée des charges d'exploitation non bancaire, des frais généraux, des dotations aux provisions sur créances et hors bilan, des dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement, des dotations aux amortissements sur immobilisations et aux résorptions des charges reportées et diminuée ou augmentée du résultat des corrections de valeurs sur créances et hors bilan et sur portefeuille d'investissement et diminuée ou augmentée du résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et diminuée de l'impôt sur les sociétés

VII-1 Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 343 148 mD à 389 000 mD enregistrant ainsi une augmentation de 45 852 mD ou 13.36 %

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières,
- Revenus du portefeuille titres d'investissement,

VII-1-1 : Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 240 820 mD au 31/12/2007 à 272 208 mD au 31/12/2008 enregistrant une progression de 31 388 mD ou 13,03 %

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	817	717	100	13.89
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	29 040	22 483	6 557	29.16
Intérêts sur crédits à la clientèle	181 627	166 436	15 191	282.24

Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	37 896	36 060	3 346	27.68
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	11 490	10 527	963	9.14
Autres intérêts et revenus assimilés	11 338	4 597	6 741	146.639
TOTAL	272 208	240 820	31 388	13 ,03

VII-1-2 : Les Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 48 849 mD au 31/12/2007 à 51 520 mD au 31/12/2008 enregistrant une augmentation de 2 671 mD ou 5,47 %

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Commission sur opérations de change	2 033	1 750	283	16.22
Commission sur engagements de financement	11 891	11 534	357	3.10
Commission sur engagement de garantie	3 681	3 427	254	7.43
Commission sur prestations de services financiers	15 628	14 192	1 436	10.11
Commissions sur autres opérations bancaires	18 287	17 947	340	1.89
TOTAL	51 520	48 849	2 671	5,47

VII-1-3 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 60 001 mD au 31/12/2008 contre 49 160 mD au 31/12/2007 soit une augmentation de 10 841 mD ou 22,05 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

VII-1-3-a/ Titres de transactions

Les produits des titres de transaction sont passés de 23 815 mD au 31/12/2007 à 25 400 mD au 31/12/2008 enregistrant une augmentation de 1 585 mD ou 6.65 %

Ces produits se décomposent comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Intérêts	23 865	22 706	1 159	5.10
Plus value de cession	1 535	1 109	426	38.41
TOTAL	25 400	23 815	1 585	6.65

VII-1-3-b/ Titres de placement

Les revenus des titres de placement qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT au cours des années 2007 et 2008 ont enregistré une augmentation de 140 mD ou 7.15 % en passant d'une période à une autre de 1 960 mD à 2 100 md. Cette augmentation provient principalement des parts prioritaires du FCC 2

VII-1-3-c/ Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 23 384 mD au 31/12/2007 à 32 500 mD au 31/12/2008 enregistrant une augmentation de 9 116 mD ou 38,98 %

VII-1-4 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation ont enregistré une augmentation de 953 mD ou 22.07 % en passant d'une période à une autre de 4 319 mD à 5 272 mD Cette augmentation provient principalement des dividendes reçu de 3 445 md au 31/12/2008 contre 2 695 mD au 31/12/2007 soit 750 mD

VII-2/ Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 114 521 mD à 128 462 mD enregistrant ainsi une augmentation de 13 941 mD ou 12.17 %

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

VII-2-1 : Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 111 374 mD au 31/12/2007 à 124 915 mD au 31/12/2008 enregistrant un accroissement de 13 541 mD ou 12.16 %

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	651	419	232	55.31
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	124	29	95	320.6
Intérêts sur dépôts de la clientèle	113 477	99 436	14 041	14.12
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	7 498	8 105	-607	-6,10
Intérêts sur ressources spéciales	2 905	3 178	-273	-8.59
Autres intérêts et charges	260	207	53	25.60
TOTAL	124 915	111 374	13 541	12.16

VII-2-2 : Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passées de 3 147 mD au 31/12/2007 à 3 547 mD au 31/12/2008 enregistrant une augmentation de 400 mD ou 12,71%.

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	245	242	3	0.89
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 077	974	103	10.51
Commissions sur prestations de services financiers	2 149	1 862	287	15.43
Commissions sur autres opérations	76	69	7	11.65
TOTAL	3 547	3 147	400	12.71

VII-3/ Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31-12-2008 un montant de 74 698 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	98 050 mD (1)
---------------------------	---------------

- Pertes sur créances	110 006 mD
- Reprise de provisions	<133 310> mD
- Récupérations créances passées en perte	<48> mD

La variation entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008 concernant cette rubrique est décrite comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	83 640	63 362	20 278	32.00
Dotation aux provisions pour risques et charges	14 410	4 972	9 438	189.85
Total dotations (1)	98 050	68 334	29 716	43.49
pertes sur créances	110.006	27.974	82 032	293.24
Total des dotations et des pertes sur créance	208.056	96.308	111.748	116.03
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	132 018	35 332	96 686	273.65
Reprise de provisions pour pertes et charges	1 292	429	863	200.96
Récupérations créances passées en perte	48	96	-48	-50.22
Total des reprises et des récupérations sur créance	133 358	35 857	97 501	271.92
Solde en perte	74 698	60 451	14 247	23.57

VII-4/ Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31-12-2008 un solde en perte de 1 824 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	9 094 mD (1)
- Charges et pertes	867 mD
- Plus value de cession	<4 435> mD
- Reprise de provision	<3 702> mD

La variation entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008 concernant ce poste est décrite comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Dotation aux provisions sur titres de participation	8 953	4 485	4 468	99.63
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées	141	3 008	-2 867	-95.32
Total dotations (1)	9 094	7 493	1 601	21.37
Moins value sur cession des titres d'investissement	0	252	-252	0
Charges et pertes sur titres	867	215	652	302.67
Total des dotations et des pertes	9 961	7 960	2 001	25.14
Reprise de provisions sur titres de participation	3 702	450	3 252	9.75
Plus value de cession des titres de participation	4 435	1 247	3 188	255.74
Total des gains	8.137	1 697	6 441	379.60
Solde en perte	1 824	6 264	4.440	-70.88

VII-5/ Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2007 et Décembre 2008 de 2 703 mD à 2 791 mD enregistrant ainsi une augmentation de 88 mD ou 3.25 %

VII-6/ Frais de personnel

L'augmentation de 5 268 mD ou 5.80 % enregistrée entre Décembre 2007 et Décembre 2008 est imputable aux salaires, aux charges sociales et aux autres charges de personnel.

VII-7/ Charges générales d'exploitation

La diminution de 950 mD enregistrée entre Décembre 2007 et Décembre 2008 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 665 mD et une diminution des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 1 615 mD

VII-8/ Dotations aux amortissements

Le solde de cette rubrique enregistre au 31-12-2008 un montant de 14 492 mD ventilés comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	SOLDE AU 31/12/2007	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	754	1 202	-448	-38.27
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	9 381	9 486	-105	-1.11
Dotations aux amortissements charges reportées	4 416	4 383	33	7.70
Régularisation des amortissements	-59	0	-59	0
Total de la dotation annuelle	14 492	15 071	-579	-3,84

VII-9/ Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique provient des plus value de cession d'immobilisation de 501 mD, compensé par des moins value sur cession d'immobilisation pour 30 mD et autres pertes pour 49 mD

VII-10/ Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31-12-2008 un montant de 14 283 mD contre 7 532 mD au 31/12/2007 soit une augmentation de 6 751 mD ou 89.64 %

NOTE VIII**OBJET / PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT**

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31-12-2008 à 481 983 mD En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan

NOTE N°IX

OBJET : NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements des liquidités de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 1 530 251 mD au 31-12-2007 à 2 008 522 mD au 31-12-2008 enregistrant une augmentation de 478 270 mD ou 31.25 %. L'ensemble des ces liquidités et équivalents de liquidités provient des flux de trésorerie positifs concernant les activités d'exploitation à hauteur de 570 578 mD, des flux de trésorerie négatif provenant des activités d'investissements à hauteur de 29 212 mD et d'un flux négatif des activités de financement à hauteur de 35 978 mD et majorés des incidences des variations des taux de change à concurrence de 27 118 mD.

Le flux négatif de trésorerie résulte de la situation où le total des décaissements d'une période est supérieur au total des encaissements de la même période

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

IX-1 Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 97 942 mD entre Décembre 2007 et Décembre 2008.
- Les crédits à la clientèle ont été augmentés de 95 325 mD entre Décembre 2007 et Décembre 2008.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31-12-2007 et le 31-12-2008 à 121 932 mD
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 276 246 mD

IX-2 Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la souscription nette libérée dans certains titres d'investissement compensées en partie par la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie négatif de 29 212 mD

IX-3 Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de 35 978 mD provient par le remboursement des emprunts de 17 493 mD et du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires de 13 250 mD et par la baisse du total des ressources extérieures à hauteur de 5 235 mD

IX-4 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31-12-2008 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 27 118 mD

Cette variation est imputable aux postes suivants :

- dépôts de la clientèle	: + 22 532 mD
- dépôts des établissements bancaires	: - 347 mD
- prêts et avances accordés à la clientèle	: - 3 048 mD
- sommes versées aux créditeurs divers	: + 168 mD
- autres flux de trésorerie	: + 7 812 mD

	+ 27 118 mD

IX-5 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

Ces liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent au 31-12-2008 à 2 008 522 mD proviennent essentiellement des postes suivants :

(En mille dinars)

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	
LIQUIDITES EN TND	<u>587 243</u>
CAISSE TND	44 975
CORRESPONDANTS DEBITEUR	439 477
CORRESPONDANTS CREDITEUR	-21 958
PLACEMENT TND	123 000
EQUIVALENT DE LIQUIDITE DEBITEURS	1 891
EQUIVALENT DE LIQUIDITE CREDITEURS	-142
LIQUIDITES EN DVS	<u>1 067 390</u>
CAISSE DVS	14 558
CORRESPONDANTS DEBITEUR	136 522
CORRESPONDANTS CREDITEUR	-3 634
PLACEMENT DVS	919 944
TITRES DE TRANSACTIONS	<u>456 431</u>
EMPRUNT TND	-

EMPRUNT DEVICES	<u>-15 711</u>
PLACEMENT SUP A 3 MOIS	<u>-86 831</u>
LIQUIDITE ET EQUIV	2 008 522

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2007, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.574.754.666 et un bénéfice net de D : 33.744.279, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre audit a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance et notamment, celles consignées dans la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93 – 23 du 30 Juillet 1993 et compte tenu des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91 – 24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers individuels

A notre avis, les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 Décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2008.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents et des dispositions de l'article 266 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances significatives qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la Banque.

Par ailleurs, nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la Banque dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes aux dispositions de la loi n° 2000-35 du 21 Mars 2000, des articles 314 et 315 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que celles prévues par le décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001.

Tunis, le 30 Avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

ORGA-AUDIT
Mohamed Salah BEN AFIA

FINOR
Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

- 1- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux respectifs de 0,2% TTC de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY », 0,2% TTC de l'actif net de la « SICAV TRESOR » et 0,3% TTC de l'actif net de la « SICAV OPPORTUNITY ». Ces rémunérations sont décomptées quotidiennement et réglées mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par ces SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. Ces conventions stipulent, en outre, que ces SICAV seront domiciliées dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en leur faveur.
- 2- La BIAT a conclu, le 04 Septembre 2006, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% HT de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de D : 5.000 HT et un maximum de D : 20.000 HT, par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Par ailleurs, Un acte de précision a été établi le 14 Décembre 2007 afin de réviser cette rémunération en toutes taxes comprises. L'application de cette disposition est prévue à partir de la date d'entrée en exploitation de ladite SICAV.

Cette convention stipule, en outre, que cette SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.
- 3- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Elle est, à ce titre, habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage réaliser sous réserve de l'accord écrit de la BIAT qui prend,

intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

- 4- La BIAT a conclu, en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS » et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par le fonds à la BIAT au titre des frais de distribution.

Cette convention est conclue pour une période de cinq ans, à partir de sa signature par les deux parties et sera renouvelée par tacite reconduction.

Ledit fonds sera domicilié dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale.

- 5- La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la « SICAR AVENIR » mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la « SICAR AVENIR », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR. Cette convention stipule, aussi, que la « SICAR AVENIR » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « SICAR AVENIR », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de D : 50.000 TTC.

- 6- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à

terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 7-** La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 8-** La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de quatorze millions deux cent cinquante milles (14.250.000) dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 9-** La BIAT a conclu, le 11 Novembre 2003, une convention tripartite de portage avec les sociétés « SICAR AVENIR » et « SICAF BIAT », portant sur le rachat, sur 5 échéances annuelles allant

du 10 Novembre 2004 au 10 Novembre 2008, de 35.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, détenues par la « SICAR AVENIR » dans le capital de la « SICAF BIAT » et ce, moyennant une plus-value calculée sur la base d'un rendement annuel net cumulable au taux de TMM+1%, applicable à la valeur nominale de l'action. Les dividendes éventuellement attribués à ladite SICAR durant la période de portage, viennent en déduction des plus-values précitées.

Par ailleurs, et dans le cadre de cette opération, une commission d'émission, d'étude et de montage de D : 6.000 hors TVA, est facturée par la société « SICAR AVENIR » à la BIAT.

10-La BIAT a conclu, le 30 Décembre 2005, une convention tripartite de portage avec les sociétés « SICAR AVENIR » et « SICAF BIAT », portant sur le rachat, sur 5 échéances annuelles allant du 29 Décembre 2006 au 29 Décembre 2010, de 30.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, détenues par la « SICAR AVENIR » dans le capital de la « SICAF BIAT » et ce, moyennant une plus-value calculée sur la base d'un rendement annuel net cumulable au taux de TMM+1%, applicable à la valeur nominale de l'action. Les dividendes éventuellement attribués à ladite SICAR durant la période de portage, viennent en déduction des plus-values précitées.

Par ailleurs, et dans le cadre de cette opération, une commission d'émission, d'étude et de montage de D : 6.000 hors TVA, est facturée par la société « SICAR AVENIR » à la BIAT.

11-La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la Financière de Placement et de Gestion « FPG » une convention de collecte d'ordres en bourse.

L'article 8 de cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « FPG » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

- Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse : 50% à la BIAT et 50% à la FPG ;
- Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote : 100% à la FPG ;
- Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la FPG : 100% à la FPG ; et
- Toutes autres commissions prélevées sur les clients de la BIAT : 100% à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la « FPG » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la « FPG » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

12-La Banque a conclu, en date du 28 Décembre 2007, avec la société « FPG », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés

titulaires de la société « FPG » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

13-La société « FPG » a facturé à la BIAT, au cours de l'exercice 2008, des honoraires au titre de la formation assurée aux chargés de clientèle de la Banque, pour un montant de D : 400 hors taxes.

14-La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2008, à 9.020 milles dinars, réparti comme suit :

- o 1.519 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- o 500 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ; et
- o 7.001 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

15-La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2008, à 13.687 milles dinars, réparti comme suit :

- o 1.503 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- o 1.000 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ;
- o 8.234 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1 ;
- o 2.100 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et
- o 850 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

16-Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2008, au titre de cette convention, s'élève à D : 20.000.

17-La BIAT a conclu, en 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT », se détaillant comme suit :

- Contrat d'assurance de responsabilité civile, en date du 05 Janvier 2004, prévoyant une prime annuelle en hors taxe de D : 8.822.
- Contrat collectif d'assurance vie « protection familiale », en date du 19 Février 2004, prévoyant une prime annuelle de D : 118.382.
- Contrat d'assurance contre les accidents corporels, en date du 19 Février 2004, prévoyant une prime annuelle de D : 79.112.
- Contrat d'assurance contre le vol et la perte des cartes de paiement prévoyant une prime pour l'année 2008, de D : 171.385.
- Contrat d'assurance multirisque sur les ordinateurs prévoyant une prime annuelle de D : 33.022.
- Contrat d'assurance de la flotte automobile prévoyant une prime pour l'année 2008, de D : 63.130.
- Contrat d'assurance « vol global banque » prévoyant une prime pour l'année 2008, de D : 230.035.

- Contrats d'assurance « incendie et garanties annexes » prévoyant une prime pour l'année 2008, de D : 170.505.
- Contrat d'assurance en cas de décès du titulaire de la carte de crédit « Assurance Carte de Crédit ». La charge constatée par la Banque, en 2008, au titre de ce contrat, s'élève à D : 5.000.
- Contrat d'assurance « Assistance BIAT TRAVEL », en date du 27 Avril 2007, prévoyant une prime pour l'année 2008, de D : 9.893.

18- La BIAT a conclu avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité sis au 88, Avenue Hédi Chaker – Tunis, et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 73.200 qui subira une majoration de 5% à partir de la 3^{ème} année de location, soit à compter du premier Janvier 2006.

Cette location est consentie pour une période de deux années successives commençant le premier Janvier 2004 et finissant le 31 Décembre 2005, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Par un avenant conclu le 20 Décembre 2006, la BIAT a loué à la société « Assurances BIAT », outre les locaux objet du contrat précité, le premier étage et cinq bureaux du deuxième étage de l'immeuble sus-visé. Le loyer annuel s'élève à D : 28.720 hors TVA, payable par semestre et d'avance à compter du 1^{er} Janvier 2007 ; les premiers loyers au titre de la période allant du 1^{er} Avril au 31 Décembre 2006 et s'élevant à D : 21.540 hors TVA, étant réglés en totalité à la signature dudit avenant. Ce dernier stipule aussi que les loyers subiront une majoration annuelle cumulative de 5% à compter du 1^{er} Janvier 2007.

19- La BIAT a conclu le 12 Octobre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

20- La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2006, avec la société « CIAR » un contrat de location du fonds de commerce de l'agence bancaire sise à 60, Avenue Mohamed V- Tunis et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 46.581 hors taxes, payable semestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période d'une année renouvelable, commençant le 1^{er} Avril 2006 et finissant le 31 Mars 2007. Le loyer sera majoré de 20% à partir du 1^{er} Avril 2007. Cette majoration sera appliquée tous les trois ans, à partir de cette date.

21- La BIAT a conclu le 20 Janvier 2009, un avenant à la convention du 11 Janvier 1995 signée avec la société « OSI » (Organisation et Services Informatiques) qui prévoit une rémunération

au titre de la conception et la réalisation d'un système d'information intégré. Cette rémunération s'élève pour l'exercice 2008, à un montant de 520 milles dinars hors taxes.

22-La BIAT a cédé à la SOPIAT, le 15 Avril 2008, un lot de mobilier et de matériel de bureau usagers pour un montant de D : 1.050, enregistrant ainsi une plus-value de D : 202.

23-Votre Conseil d'Administration, réuni le 22 Avril 2008, a autorisé la cession par la BIAT à son ancien Directeur Général Adjoint chargé de la logistique, d'une voiture de marque Peugeot 206 pour un prix de D : 5.125.

24-Votre Conseil d'Administration, réuni le 22 Avril 2008, a autorisé la cession par la BIAT à son ancien Directeur Général Adjoint chargé du contrôle, d'une voiture de marque Peugeot 206 pour un prix de D : 8.015.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, nous n'avons pris connaissance d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

Tunis, 30 Avril 2009

Les Commissaires Aux Comptes

ORGA-AUDIT

Mohamed Salah BEN AFIA

FINOR

Fayçal DERBEL